



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E203014

VALABLE JUSQU'AU 25/01/2026

ÉDITÉ LE 12/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/12/2008

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 510 673 551 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J04967 J8631000/003 192806/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J04967 J8631000/003 192806/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/02/2025

Raison sociale : FRANCIS ALEXANDRE

7 BIS RUE DE NOUVOITOU  
35770 VERN-SUR-SEICHE

Téléphone : 07 49 39 99 09

Portable : 07 49 39 99 09

Fax :

Site Internet :

E-mail : francisagencement@gmail.com

Responsabilité légale :

FRANCIS ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 26/01/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 26/01/2024         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 26/01/2024         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 26/01/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.